



Union des Partis de l'Opposition Extraparlementaire

REACTION DE L'OPPOSITION POLITIQUE EXTRAPARLEMENTAIRE SUITE
A LA PRESENTATION ORALE DE LA COMMISSION D'ENQUETE
SUR LE BURUNDI, A GENEVE LE 13 MARS 2018.

Nous venons de prendre connaissance de la présentation faite ce 13 mars à Genève par la Commission d'enquête, dans le cadre du dialogue interactif sur le Burundi, sous la supervision du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Nous sommes surpris et déçus par le caractère encore une fois tendancieux lorsque la Commission évoque la situation des Droits de l'Homme au Burundi. En effet, cette commission dont le mandat a été renouvelé par la résolution 36/19, avec à sa tête un nouveau Président arrivé le 1^{er} février 2018, vient de présenter des conclusions « hâtives » parce que, il n'a pas vraisemblablement eu de temps matériel pour mener de sérieuses investigations.

Ainsi, nous avons relevé dans cette présentation orale plusieurs incohérences et affirmations non fondées par rapport à la situation qui prévaut aujourd'hui au Burundi. La Commission s'est de nouveau visiblement contentée des témoignages de réfugiés, soit hostiles ou manipulés par l'opposition radicale dont les thèses sont bien connues.

1. Selon cette commission, la situation politique, sécuritaire, économique, sociale et des droits de l'homme ne s'est pas améliorée au Burundi. Les autorités burundaises auraient adopté, selon elle, une attitude de non coopération avec ses partenaires internationaux.

Or, chacun, diplomates accrédités à Bujumbura, observateurs sérieux etc..... constatent sur place que la situation au Burundi s'est nettement améliorée. Si effectivement les autorités burundaises ont été récitantes par rapport à la coopération avec la commission des Nations Unies, c'est notamment parce que celle-ci avait déjà présenté en septembre 2017 un rapport fort biaisé et non crédible.

2. Parlant des libertés publiques, qui continueraient d'être fortement restreintes au Burundi, la commission affirme qu'une partie importante de l'opposition politique reste en exil ; nous nous demandons sur quoi se base la commission pour conclure que l'opposition en exil est si importante, en moins que ce soit une prise de position de sympathie en faveur de cette opposition radicale, dont le poids en terme de voix probables, est très faible.

C'est d'ailleurs pour cette raison de faiblesse, et de peur de participer aux échéances électorales, que cette opposition fait pression sur certains réfugiés, les empêchant de regagner volontairement leur pays.

3. La Commission affirme que les membres des organisations de la société civile, encore présents au Burundi, continuent de subir des pressions ou d'être arrêtés. Pour étayer cette affirmation, la commission donne juste deux exemples de personnes arrêtées et conclut que la situation est grave.

Il nous semble que la commission devrait être en mesure de comprendre que les services judiciaires et de sécurité du Burundi, ont le droit d'investiguer et de procéder éventuellement à des arrestations, au cas où l'infraction serait avérée. Cette pratique n'est pas unique pour le Burundi et on ne peut pas parler ici d'arrestations massives.

4. La commission fait une ingérence inacceptable en revenant sur la question de révision de la constitution et du référendum. Logiquement, ce n'est pas sa prérogative de prendre position sur le fondement ou non de la révision constitutionnelle. Par ailleurs, la commission relai la rumeur selon laquelle, il y aurait harcèlement et forcing pour l'enrôlement des citoyens. Il s'agit encore une fois de témoignages exagérés recueillis auprès des tenants de l'opposition radicale.



Par ailleurs, en prenant position dans cette question relative au projet d'amendement de la Constitution burundaise, la Commission se rend coupable de violation de la Charte des Nations Unies stipulant que « le droit des peuples à l'auto-détermination ».

A ce sujet, l'Opposition Politique Extraparlementaire prend à témoins la communauté burundaise et internationale sur le fait qu'en agissant de la sorte, nous y voyons une tentative d'amener notre pays dans la même situation qu'en Libye, dans le but d'aggraver la situation afin de prétexter une « ingérence humanitaire » alors que le Burundi est en paix et que la population vaque tranquillement à ses activités.

5. L'affirmation selon laquelle le parti au pouvoir ferait un forcing et de l'intimidation contre des partisans de l'ex-Président du Parti F.N.L, devenu AMIZERO, les forçant d'adhérer au CNDD-FDD, est fausse. En effet, nous assistons aujourd'hui à une désertion massive de cadres et militants qui désertent AMIZERO pour adhérer volontairement aux autres partis.

Nous prenons pour exemple, parmi tant d'autres, l'Honorable BANYIKWA Adolphe, député élu dans la circonscription de Bujumbura et ancien Secrétaire Général de l'ex-Coalition AMIZERO. Les membres de la Commission devraient approcher ces personnes qui quittent cette coalition pour leurs demander les raisons, parce qu'ils ne se cachent pas il y a des déclarations dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Il n'est donc pas normal que les membres de cette commission se donnent le droit de parler au nom de ces cadres et militants, alors qu'ils sont aisément trouvable et disposés à témoigner. Si les membres de la Commission auraient une quelconque sympathie envers l'un ou l'autre leader de l'opposition radicale, cela ne doit pas occulter la réalité bien connue, à savoir que les citoyens ne veulent plus des leaders qui les conduisent dans des problèmes inutiles.



Nous avons espéré que la nouvelle présidence de la commission allait s'inspirer des erreurs du passé et de l'expérience malheureuse du prédécesseur, afin de changer de méthode dans le recueil de témoignages et de collaboration avec les autorités du Burundi.

Que vive la paix et la stabilité au Burundi,
Que vive la démocratie au Burundi,
Que vive la nation burundaise,
Que vive le peuple burundais.

Fait à Bujumbura, le 16 mars 2018

Pour l'Opposition Politique Extraparlementaire

Jacques BIYEMANA, Président

